



**COMPTE-RENDU  
DU  
COMITE SYNDICAL  
DU 20 juin 2017  
18 heures 00**

**Date de la convocation : 14 juin 2017**

**Nombre de membres « syndicaux » : 25**

**Nombre de présents « syndicaux » : 10**

**Excusés « syndicaux » : 15**

**Pouvoirs « syndicaux » : 5**

**Nombre de membres « asst » : 20**

**Nombre de présents « asst » : 10**

**Excusés « asst » : 10**

**Pouvoirs « asst » : 5**

**Nombre de membres « AEP » : 6**

**Nombre de présents « AEP » : 4**

**Excusés « AEP » : 2**

**Pouvoirs « AEP » : /**

**Points inscrits à l'ordre du jour**

- DMO Eaux Pluviales « rue du commerce T2 » - Commune de Joeuf (17/027) --  
Délégués « syndicat »
- Autorisation de signature du marché « réhabilitation AEP et Asst de la rue du  
commerce T2 à Joeuf » (17/028)  
Délégués « syndicat »

- Autorisation de lancement et signature du marché « renouvellement collecteur rue de Haropré à Joeuf » (17/029) -- Délégués « assainissement »
- Signature de l'emprunt 350 000 € - Budget AEP (17/030) – Délégués « AEP »
- Rapports annuels sur la qualité du service AEP et ASST (Point non soumis à délibération),

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

Le quorum n'étant pas atteint pour les délégués « Assainissement », et « syndicaux » les délibérations sont donc retirées.

M. Jean Louis CAMPAGNOLO délégué « asst » de la commune de Sainte Marie aux chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 02 mai 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Point(s) soumis à délibération :**

-----

1. Signature de l'emprunt 350 000 € - Budget AEP (17/026) – Délégués « AEP »

Comme M. le Président l'avait annoncé dans le DOB, et tel que délibéré le 27 avril 2017 (17/021), des travaux d'investissement d'AEP nécessitent la souscription d'un emprunt de 350 000 €.

Une consultation a été lancée, et le choix retenu est le suivant :

Emprunt sollicité :	350 000 €
Banque retenue :	Crédit Mutuel
Taux d'intérêts :	Fixe à 1.40 %
Durée de l'emprunt :	20 ans
Frais de dossier :	0.10% du montant souscrit
Remboursement :	Trimestriel
Disponibilité des fonds :	Dés signature et au plus tard 30/08/17
Clause de remboursement anticipé :	Possible, indemnité actuarielle

Cet emprunt sera contracté aux conditions précitées, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

*Les délégués « AEP » du Comité Syndical, à l'unanimité, actent cet emprunt tel que présenté ci-dessus, et précisent qu'Orne Aval s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du prêt,*

**Point(s) non soumis à délibération :**

**1. Rapports annuels sur la qualité du service AEP et ASST**

M. le président explique aux délégués que ce document ne nécessite pas de délibération. Il doit cependant être communiqué aux communes, et ces dernières doivent en délibérer avant le 31 décembre de l'année en cours.

Une présentation commentée est faite aux délégués.

Le président lève la séance à 19h20

Le secrétaire de séance,  
M. Jean Louis CAMPAGNOLO  
Délégué « Asst » de Sainte Marie aux chènes



Le président d'Orne Aval,  
M. Lionel GERARD.

